

TARIFS ET FICHE D'ADHESION A LA PRESTATION DE SERVICE COWORKING LA BASCULE

ABONNEMENT 3 MOIS OU 1 AN	½ JOURNEE PAR SEMAINE	2 X ½ JOURNEE PAR SEMAINE	3 X ½ JOURNEE PAR SEMAINE	4 X ½ JOURNEE PAR SEMAINE	5 X ½ JOURNEE PAR SEMAINE
ESPACE BUREAU	X	X	X	X	X
CASIER	X	X	X	X	X
WIFI	X	X	X	X	X
ESPACE CONVIVIAL ET ACCUEIL	X	X	X	X	X
COPIEUR MULTIFONCTIONS (Papier à charge des coworkers)	50 pages / mois	100 pages / mois	150 pages / mois	200 pages / mois	250 pages / mois
½ JOURNEE SALLE DE REUNION AVEC RESERVATION PREALABLE COMPRISE DANS LE FORFAIT	1 / mois	2 / mois	3 / mois	4 / mois	5 / mois
TARIF MENSUEL AVEC ABONNEMENT	40.00€	70.00€	85.00€	95.00€	100.00€

TARIF MENSUEL SANS ABONNEMENT	50.00€	80.00€	95.00€	105.00€	110.00€
--------------------------------------	---------------	---------------	---------------	----------------	----------------

RESERVATION SALLE DE REUNION A LA ½ JOURNEE (Vidéoprojecteur et tableau blanc Capacité 19 pers maxi)	50.00€ PAR ½ JOURNEE				
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------	--	--	--	--

La réservation de l'espace bureau peut être possible uniquement avec l'abonnement tous les jours sauf le lundi matin.

Les demandes à des rythmes différents, par exemple ½ journée par mois ou 5 jours par semaine pourront être faites. L'examen de l'acceptation sera faite spécifiquement.

DEMANDE D'ADHESION					
NOM DE L'ENTREPRISE					
ADRESSE DE DOMICILIATION					
MAIL					
DATE DE CREATION					
N° DE SIRET					
DEMANDEUR					
NOM -PRENOM					
MAIL					
TEL. FIXE / MOBILE					
ADRESSE					
CP VILLE					
FORMULE CHOISIE					
JOURS RESERVES					

Fait à Communay, le : / /

Signature :



Règles de vie et Charte de l'Espace Co-Working La Bascule de Communay

L'espace de co-working est un lieu partagé de travail. Afin qu'il demeure un lieu agréable, où il fait bon être et travailler, tous les usagers du lieu doivent respecter les principes de bienséances et de respects énoncés ci-dessous :

Principe n°1 : L'espace de bureaux est un espace de travail dans lequel doit régner une atmosphère studieuse et calme afin de laisser les autres membres effectuer leur activité. Il convient donc de prendre la parole à voix basse et en alertant d'abord les autres coworkers.

Principe n°2 : L'espace de bureaux est réservé aux coworkers. Chaque coworker recevra ses visiteurs hors espace de bureaux. Il dispose pour cela de l'espace d'accueil ou des salles de réunions (réservation préalable).

Principe n°3 : Politesse, courtoisie, respect mutuel sont les seules attitudes admises par la communauté des coworkers de La Bascule.

Principe n°4 : Le respect des équipements, mobiliers, aménagements de l'espace est la règle. Le matériel mis à disposition par la Mairie de Communay est à utiliser « en bon père de famille » afin de garantir la qualité du service offert. Chaque coworker a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Le matériel doit être utilisé conformément à son objet, l'utilisation à d'autre fin, notamment personnelle, est interdite.

Principe n°5 : Chaque coworker est le représentant de son entreprise. Il peut recevoir ses clients, ses fournisseurs... Une tenue décente de tous les coworkers est nécessaire par respect des activités de chacun.

Principe n°6 : Le respect des points suivants est de rigueur : c'est un espace non-fumeur et sans alcool. L'espace doit être maintenu propre (nettoyer après soi). Les ressources partagées sont utilisées de façon raisonnable. Le dernier qui part doit veiller à fermer lumières, portes, volets et fenêtres.

Principe n°7 : Le téléphone et autres activités sonores ne doivent pas être utilisés dans l'espace de bureaux, il convient de s'éloigner soit dans l'accueil, soit sur le parvis extérieur afin de ne pas déranger les autres utilisateurs de l'espace de coworking. Couper le son des ordinateurs et téléphones, utiliser des écouteurs pour la musique ou les vidéos sont des règles de base.

Principe n°8 : L'espace bureaux ne doit pas être utilisé pour manger. Les salles de réunions doivent rester prêtes à recevoir d'autres clients. Bien nettoyer derrière soi. Ne pas entreposer de vaisselle sale en aucun lieu de l'espace.

Principe n°9 : L'utilisation de matériel informatique, du service Wi-Fi du Coworking de La Bascule est soumise aux respects des lois et des règlements en vigueur, notamment :

- Les coworkers s'interdisent d'accéder, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus considérés comme illégaux, ayant un caractère violent, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant pour la personne humaine, pornographique ou pédophile et/ou ayant un caractère provocant et portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des utilisateurs du réseau et usagers de l'espace de coworking
- Les coworkers s'engagent à respecter la vie privée de chacun, s'interdisent d'intercepter tout message ou communication quel que soit le mode d'émission.
- Ils s'engagent à respecter la législation sur les données personnelles et traitements automatisés d'informations nominatives ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteurs, marques, brevets, à la propriété intellectuelle et industrielle.

